



LE TROPHÉE DES ANDES EN VÉHICULES ANCIENS 2017

INSCRIPTION FORFAIT TOURISTIQUE

FORMULAIRE À NOUS RETOURNER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ
AVEC VOTRE ACOMPTE

À : LE RAID DES BAROUDEURS - 5, rue de Mayenne – 72140 SILLE LE GUILLAUME
Email. info@raiddesbaroudeurs.com – www.raiddesbaroudeurs.com

Bon de commande _____ Emis le _____

TYPE DE CONTRAT	Forfait
ORGANISATEUR	Le Raid des Baroudeurs
Intitulé du voyage	TROPHÉE DES ANDES 2017
	Circuit de 45 jours

**Attention : nombre d'inscriptions
limité à 30 véhicules
(toutes catégories confondues)**

PARTICIPANTS

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Nationalité :

Adresse :

Date de naissance : ___/___/___ Tél fixe : !___!___!___!___!___! Portable : !___!___!___!___!___!

E-mail :

Accompagné de :

Nom, Prénom :

Parenté : Date de naissance : ___/___/___

Nom de jeune fille :

Nationalité :

Accompagné de :

Nom, Prénom :

Parenté : Date de naissance : ___/___/___

Nom de jeune fille :

Nationalité :

INFORMATIONS VEHICULE

Type de véhicule envisagé :	Immatriculation
Année de mise en circulation du véhicule	
Dimensions (tout compris : pare-choc / malle / porte vélo / barres de toit / ...)	
Largeur :	
Longueur :	
Hauteur :	

DU 07 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE 2017

ALLER	RETOUR
Départ de France pour Buenos Aires Jour : 07 novembre 2017 – Heure : à définir	Départ de Buenos Aires pour Paris le 21 décembre – heure à définir Arrivée à Paris le 22/12/2017

NB : les véhicules partiront environ 2 mois avant le départ du périple et reviendront 2 mois après

DESTINATION	AMERIQUE LATINE
TYPE DE VOYAGE	Circuit de 45 jours
TYPE DE TRANSPORT	Votre propre véhicule ou celui que vous aurez loué à l'assistance
MODE D'HÉBERGEMENT	Hébergement en hôtels 3* / 4* (NL) ou cabañas (selon programme)
REPAS	La demi-pension (petits déjeuners et dîners)
VISITES	Excursions, visites et soirées mentionnées au programme

FORMALITÉS

Passeport valide jusqu'au 22/12/2018. Il appartient au client de vérifier la validité des documents mentionnés.

Pour les non-ressortissants français, prière de consulter les autorités compétentes (ambassades, consulats).

Détenir un permis de conduire national et international.

Et souscrire une assurance, couvrant au moins l'assistance des frais médicaux et le rapatriement.

1. TARIFICATION

PRIX DU VOYAGE (forfait de base)

8990€/personne

- Base 20 personnes (10 véhicules minimum) -1 équipage de 2 personnes minimum par véhicule	Circuit de 45 jours
Prix forfait de base	8990€/personne (logée en chambre double – hors assurances et hors maritime)
Cas particulier 3 ^{ème} équipier	5400€/personne (logée en chambre triple selon possibilité - hors assurance)
Chambre individuelle	supplément chambre individuelle 2200€/personne

Possibilité d'un 4^{ème} équipier, nous consulter.

CE PRIX COMPREND :

- ↳ Le vol aller retour Paris / Buenos Aires / Paris
- ↳ Les hébergements en hôtels 3* / 4* NL ou cabañas selon programme
- ↳ la demi-pension tout au long du circuit (petits déjeuners et dîners)
- ↳ Les excursions, visites et soirées mentionnées au programme (déjeuners inclus lors des journées d'excursions)
- ↳ Les services et les frais de vie de l'organisation sur toute la durée du parcours (accompagnateurs, guides locaux, mécaniciens,...)
- ↳ L'assistance mécanique sur toute la durée du parcours (hors pièces et consommables et hors frais d'acheminement de ceux-ci)
- ↳ L'assistance médicale sur toute la durée du parcours
- ↳ Les véhicules d'appui (4X4, camion,...) et leur frais de rapatriement depuis Buenos Aires
- ↳ Les frais d'enregistrement tout au long du trajet et l'assistance aux frontières
- ↳ La remise de documents (carnet de route, T-shirts, autocollants,...)

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ↳ Le transport maritime des véhicule France / Amérique Latine / France. A titre indicatif, en incluant les frais de dédouanement, il s'élevait au 15/10/15 à environ 2500€ pour un véhicule de moins de 4 mètres (sur la base optimale de 3 véhicules par container). Pour un véhicule de plus de 4 mètres le transport maritime revient à environ 3500€, incluant les frais de dédouanement (sur la base optimale de 2 véhicules par container).
- ↳ L'assurance véhicule pendant le transport maritime (proportionnelle à la valeur du véhicule / facultative)
- ↳ Les boissons pendant tout le périple
- ↳ Les déjeuners (sauf ceux inclus lors des visites)
- ↳ Les droits d'entrée sur les parcs nationaux en Argentine et au Chili
- ↳ Les frais de carburant (environ 1€ le litre au 15/10/2015 pour un parcours d'environ 12000 km soit approximativement 1200€) et les frais de péage
- ↳ L'assurance des véhicules obligatoire : l'assurance responsabilité civile pour tous l'ensemble des pays traversés (hors zone carte verte)
- ↳ Les pièces de rechange et leur transport en cas d'acheminement à partir de la France
- ↳ Les extras et dépenses personnelles (téléphone, internet,...)
- ↳ Les pourboires (compter environ 60€/personne sur l'ensemble du voyage – une gestion centralisée vous sera proposée)
- ↳ L'assurance multirisques (annulation, bagages, interruption de séjour, rapatriement et soins à l'étranger). Proposée en option par notre organisation
- ↳ Les hausses éventuelles : taxes aéroportuaires, carburant, devises,...
- ↳ Les cartes routières
- ↳ Tout ce qui n'est pas mentionné dans « ce prix comprend »

2. ASSURANCES MULTIRISQUES M.M.A. OPTIONNELLES

Les assurances assistance, frais médicaux, bagages, annulation, rapatriement ne sont pas incluses. Une assurance multirisques M.M.A. annulation / assistance / interruption de séjour / rapatriement / bagages vous est proposée, à souscrire au moment de l'inscription au voyage. A titre indicatif, les assurances incluses dans les cartes Visa 1^{er} et les cartes Master Gold couvrent en général à hauteur maximale de 5000€ par assuré et par année civile les risques d'annulation de voyage. Nous vous conseillons alors vivement de souscrire notre assurance M.M.A.

Hors assurance véhicule

Tarif : 6,5% de la prestation (voir détail chapitre 4)

Les assurances sont facultatives mais vivement conseillées.

3. CONDITIONS ET RÈGLEMENT

	Base équipage 2 personnes	3 ^{ème} équipier
Prix du voyage par personne *	8990€/personne* hors assurances et hors traversée maritime.	5400€/pour le 3 ^{ème} équipier hors assurances.
1^{er} acompte à l'inscription	3190€/personne* + 1000€ supp. Individuel (le cas échéant) +Assurance si souscrite versés le ___/___/___	2400€/pour le 3 ^{ème} équipier + 1000€ supp. Individuel (le cas échéant) +Assurance si souscrite versés le ___/___/___
2^{ème} acompte au 07 février 2017	3000€/personne* + 600€ supp. Individuel (le cas échéant)	1500€/ pour le 3 ^{ème} équipier + 600€ supp. Individuel (le cas échéant)
Solde 4 mois avant le départ soit au 07 septembre 2017	2800€/personne* + 600€ supp. Individuel (le cas échéant)	1500€/ pour le 3 ^{ème} équipier + 600€ supp. Individuel (le cas échéant)

*N'inclut pas le maritime : un chiffrage précis vous sera communiqué ultérieurement. Il sera à régler environ 1 mois avant le départ du bateau (se conférer au paragraphe « ce prix ne comprend pas »)

N'inclut pas non plus l'assurance véhicule (proportionnelle à la valeur du véhicule / facultative) pendant le transport maritime.

1. DÉCOMPTÉ DES PRESTATIONS RÉSERVÉES POUR LE TROPHÉE DES ANDES 2017

PRESTATIONS	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	MONTANT
FORFAIT DE BASE			
Forfait de base en chambre double en demi-pension	8990€/pers		
Forfait de base 3 ^{ème} équipier en chambre triple	5400€/pers		
Supplément chambre individuelle	2200€/pers		
SOUS TOTAL			
FORFAIT DE BASE			
Assurance sur forfait de base - base chambre double*	585€/pers		
Assurance sur forfait de base - base chambre individuelle*	728€/pers		
Assurance sur forfait de base - base 3 ^{ème} équipier en chambre triple*	351€/pers		
Assurance sur forfait de base - base 3 ^{ème} équipier en chambre individuelle*	494€/pers		
SOUS-TOTAL			
TOTAL			
1^{ER} ACOMPTE VERSE LE ____/____/____			
RESTE DU SELON CONDITIONS ET REGLEMENT (PARAGRAPHE 3)			

*Assurances facultatives mais fortement conseillées

Je soussigné(e)..... agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes inscrites confirme notre inscription pour Le Trophée des Andes 2017 et certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente du voyage ainsi que du programme détaillé à la plaquette du programme officiel

Date : ____/____/____

Signatures :

Client

Vendeur

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DU TROPHEE DES ANDES 2017
A retourner au RAID DES BAROUDEURS – 5, rue de Mayenne – 72140 SILLE LE GUILLAUME

Les présentes conditions particulières de ventes ont été élaborées conformément à la loi n° 92.645 du 13 juillet 1992 (JO du 14 juillet 1992) et son décret d'application n° 94.490 du 15 juin 1994 (JO du 17 juin 1994), ainsi qu'à partir du décret n°2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n°2009-88 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, qui déterminent les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Conformément à l'article R211.14 du Code du Tourisme, le site, la proposition, le devis (en ce les présentes conditions générales et particulières de vente) a vocation à informer les clients préalablement à la signature du contrat de vente, du contenu des prestations proposées relatives au transport et au séjour, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de modification du voyage.

Se conférer aux conditions générales de vente jointes au contrat de vente (extrait du code du tourisme : article R211-3 à R211-18)

LES PRIX

Les prix indiqués ont été établis sur la base des conditions économiques existant au moment de la création du produit « LE TROPHEE DES ANDES 2017 ». Ils sont calculés de façon forfaitaire et comprennent exclusivement un ensemble de prestations décrites dans le programme du périple et la rubrique « Les prix comprennent ». Le Raid des Baroudeurs se réserve le droit de modifier ses prix tant à la hausse qu'à la baisse, et ce jusqu'à 1 mois avant le départ soit le 07 octobre 2017 y compris pour les clients ayant déjà réglé l'intégralité de leur séjour, ou une partie de leur séjour dans le cas où les taux de change, prix du carburant, taxes légales ou réglementaires, tarifs de nos prestataires connaîtraient une quelconque modification. Pour information, le taux de change en vigueur pour la tarification de ce voyage est de 1€=1.10 USD au 05/03/2016. Si l'augmentation vient à dépasser 10% du prix total initial, le client a la possibilité d'annuler son voyage sans aucune charge pour lui. Les prix sont calculés sur la base des accords passés avec nos fournisseurs et prennent en compte les frais perçus par les différents intervenants. Étant acceptés librement par le client qui reconnaît en avoir pris connaissance lors de la réservation, aucune contestation ne pourra être admise à son retour.

MARITIME

N'inclut pas le maritime : un chiffrage précis vous sera communiqué ultérieurement. Il sera à régler environ 1 mois avant le départ du bateau.

N'inclut pas non plus l'assurance véhicule (proportionnelle à la valeur du véhicule / facultative) pendant le transport maritime.

A titre indicatif, en incluant les frais de dédouanement, il s'élevait au 15/10/15 à environ 2500€ pour un véhicule de moins de 4 mètres (sur la base optimale de 3 véhicules par container). Pour un véhicule de plus de 4 mètres le transport maritime revient à environ 3500€, incluant les frais de dédouanement (sur la base optimale de 2 véhicules par container).

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Toute inscription au périple « LE TROPHEE DES ANDES 2017 » s'effectue par l'établissement d'un contrat de vente de forfait touristique et par le paiement d'un acompte.

FORFAIT DE BASE / Base 15 véhicules minimum

1^{er} acompte à l'inscription

3190€/personne* (par équipage de 2 personnes) + assurance si souscrite versés le __/__/__

1000€/personne* pour le supplément individuel (le cas échéant) + assurance si souscrite versés le __/__/__

2400€ pour le 3^{ème} équipier + assurance si souscrite versés le __/__/__

2^{ème} acompte au 07/02/2017

3000€/personne* (par équipage de 2 personnes) + supplément individuel si souscrit

600€/personne* pour le supplément individuel (le cas échéant) + supplément individuel si souscrit

1500€ pour le 3^{ème} équipier + supplément individuel si souscrit

Solde 4 mois avant le départ, soit au 07 juillet 2017

2800€ /personne* (par équipage de 2 personnes) + solde supplément individuel si souscrit

600€/personne* pour le supplément individuel (le cas échéant) + solde supplément individuel si souscrit

1500€ pour le 3^{ème} équipier + solde supplément individuel si souscrit

*hors maritime (le transport maritime sera à régler séparément environ 1 mois avant le départ – se conférer au paragraphe « MARITIME »).

En cas de règlement par carte de crédit ou bancaire, l'inscription ne sera validée qu'après accord donné par les centres de paiement concernés.

En cas de règlement par chèque (à l'ordre du Raid des Baroudeurs / Atypik Travel), l'inscription ne sera validée que lorsque le chèque aura été encaissé et validé par la banque du destinataire.

Dans le cas où, les centres de paiement refuseraient le règlement, la commande serait automatiquement annulée et le client prévenu par voie postale, courrier électronique ou téléphone.

Dans le cas où le règlement serait irrégulier, insuffisant voire inexistant, les prestations vendues seraient automatiquement annulées et les frais encourus à la seule charge du client.

MODIFICATIONS / ANNULATIONS A L'INITIATIVE DU CLIENT

Toute annulation émanant du participant entraîne des frais variables, à payer au Raid des Baroudeurs (par personne).

Frais d'annulation sur le forfait de base :

FRAIS D'ANNULATION PAR PERSONNE		Forfait de base (2 équipiers par véhicule)	Forfait de base 3 ^{ème} équipier supplémentaire	Supplément Chambre Individuelle
Entre votre date d'inscription et le 06 février 2017	nous conservons	2000€ */**	2000€ */**	900€ */**
Entre le 07 février 2017 et le 06 septembre 2017	nous conservons	5500€ */**	3000€ */**	1400€ */**
Entre le 07 septembre 2017 et la date de départ	nous conservons	8890€ */**	5400€ */**	2200€ */**

*quelque soit la date d'annulation, l'assurance annulation n'est pas remboursée. **Attention !** L'assurance annulation n'est pas comprise dans le forfait. Nous vous conseillons de souscrire à notre assurance annulation MMA.

** Montants remboursables par l'assurance multirisques (en option)

Toutes prestations non utilisées ne pourront être remboursées. Les prestations volontairement modifiées sur place par le client sont soumises aux conditions de nos partenaires.

Les prestations supplémentaires ou de remplacement engendrant un surcoût devront être réglées directement à nos partenaires locaux et ne pourront en aucun cas engager la responsabilité du Raid des Baroudeurs. Elles ne donneront lieu à aucun remboursement de la partie non utilisée des prestations.

ASSURANCE ANNULATION / INTERRUPTION DE SÉJOUR / RAPATRIEMENT

Le Raid des Baroudeurs vous propose une assurance annulation, interruption de séjour, rapatriement jointe au présent document. Elle doit être souscrite au moment de l'inscription au voyage. L'assistance rapatriement valable dans tous les pays traversés est obligatoire. Si elle n'est pas souscrite par le biais du Raid des Baroudeurs, nous faire parvenir une copie de votre contrat.

Toutes annulations de la part des clients doivent systématiquement être faites auprès du Raid des Baroudeurs. A cet égard, vous devez nous contacter le plus rapidement possible. Les annulations devront être notifiées par courrier recommandé avec accusé de réception. La date retenue pour définir les délais d'annulation donnant lieu à des pénalités ci-dessus définies, sera celle de la date de l'avis de présentation de la lettre recommandée. Seul, le souscripteur principal est habilité à annuler le contrat de vente.

Le Raid des Baroudeurs se réserve le droit de débiter votre compte de toutes sommes restant dues.

MODIFICATIONS / ANNULATIONS A L'INITIATIVE DU RAID DES BAROUDEURS

Nous pouvons être amenés à annuler un voyage ou un départ ne réunissant pas un nombre suffisant de participants, ou du moins à réajuster à concurrence de 10 % du montant du voyage le prix initial. Ce périple pourra être annulé **3 mois avant le départ, soit le 07 août 2017 s'il ne réunit pas au moins 10 équipages.**

Un réajustement à hauteur maximale de 10% peut intervenir dans le cas d'augmentations imprévues des prestations de nos agents locaux, des compagnies de transport ou de fluctuations du cours du change (le taux de change en vigueur pour la tarification de ce voyage est de 1€=1.10 USD au 05/03/2016). En cas d'annulation de voyage, le remboursement intégral des sommes versées pour ce voyage nous dégage de toute responsabilité, quelle que soit la date à laquelle survient cette annulation.

Nous nous réservons le droit de modifier l'agencement et le programme de ce circuit organisé, de substituer une prestation à une autre ou un moyen de transport à un autre, si les circonstances l'exigent.

Ces modifications sont faites néanmoins dans l'intérêt et avec l'accord des participants. Dans le cas de changement intervenant au cours de ce voyage organisé, et ce, si les circonstances l'exigent, nul ne peut prétendre à quelque remboursement ou indemnité que ce soit.

AUTRES ASSURANCES

Nous aurons besoin d'une copie de votre assurance véhicule.

RESPONSABILITÉ

Le Raid des Baroudeurs a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA sous le N°112466119. La garantie financière du Raid des Baroudeurs est assurée par l'APST – 15 avenue Carnot – 75017 PARIS.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au périple « LE TROPHEE DES ANDES 2017 » proposé par le Raid des Baroudeurs, **il faut être titulaire d'un permis de conduire national et international.**

FORMALITÉS

Les formalités douanières et de police, l'enregistrement sur tout le trajet sont pris en charge par l'organisation à partir des éléments que vous nous aurez fournis (rappel : Les passeports devront être valides jusqu'au 22/12/2018).

DOCUMENTS DE VOYAGE

Les participants sont tenus d'être en possession des divers documents de voyage requis par les autorités des pays où ils se rendent ou dont ils reviennent ainsi que des pays par lesquels ils transitent.

En aucun cas, nous ne pouvons supporter les frais supplémentaires qui résulteraient de la non présentation des documents aux autorités des pays concernés.

RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE

Toutes les mentions relatives aux prix, itinéraires, horaires, formalités administratives ou sanitaires, figurant dans notre programme ne sont fournies qu'à titre purement indicatif et ne peuvent constituer un engagement de notre part.

En aucun cas, Le Raid des Baroudeurs ne peut être tenu responsable du fait des circonstances de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputable à l'acheteur.

La notion de responsabilité civile (accident, incident, vol) variant de pays à pays suivant les législations, il est vivement conseillé aux clients de se garantir par une assurance individuelle.

- Responsabilité du client quelle qu'en soit la raison :

(1) Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du client, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement ni indemnisation.

(2) Le voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le client ne se présente pas au départ du voyage.

(3) Pertes et vols. Il appartient au client de toujours rester vigilant. Les objets ou effets personnels des clients restent placés sous leur responsabilité pendant toute la durée de leur voyage et de leur séjour, à moins qu'ils aient été placés dans les coffres mis à la disposition des clients par les prestataires. Hormis ce cas, le Raid des Baroudeurs ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la perte ou du vol pendant les voyages et séjours. En cas de vol, il appartient au client de procéder à une déclaration de vol sur place auprès des autorités locales compétentes et d'en informer le Raid des Baroudeurs.

- Responsabilité des prestataires locaux :

Chaque prestataire conserve à l'égard du client sa propre responsabilité selon la législation qui le régit ou les conventions internationales instituant notamment des limitations de responsabilité. Si la responsabilité du Raid des Baroudeurs était engagée sur le fondement d'une faute commise par le prestataire local, elle serait limitée dans les mêmes conditions que celle du prestataire.

RAIDS DES BAROUDEURS - DIVERS

- Les participants doivent disposer d'un véhicule en état de bon fonctionnement et répondant aux règles en vigueur, tant en France qu'à l'étranger, relatives aux véhicules automobiles et au code de la route, notamment être à jour du contrôle technique obligatoire.

- Les véhicules devront porter les adhésifs officiels de la manifestation (à la charge du « Raid des Baroudeurs » de les fournir) ainsi que les numéros dans les emplacements concernés. Les documents légaux doivent être en permanence à bord du véhicule (permis de conduire, carte grise, carte verte, contrat d'assurance).

- Les reportages, photos, images de télévision ou tout autre système audiovisuel ne peuvent être exploités sans l'accord écrit préalable du « Raid des Baroudeurs ». Toute communication publique avant, pendant, ou après le raid, ne pourra être effectuée qu'avec l'accord de l'organisation qui demeure seule propriétaire de tous les droits y afférents.

- Le « Raid des Baroudeurs » assure l'assistance technique et médicale de premier secours (ou en liaison/appel à du personnel médical local) pendant la durée du raid sur le parcours défini dans le road-book à l'exclusion de tout autre itinéraire. Le véhicule d'assistance peut fournir les pièces mécaniques dans la limite des stocks disponibles.

Les carburants, huiles, consommations personnelles, pièces de rechange et acheminement des pièces de rechange sont à la charge des participants.

- Les équipages doivent strictement suivre les consignes de sécurité qui leur seront communiqués par « Raid des Baroudeurs » ainsi que le code de la route de chaque pays traversé.

Les instructions de « Raid des Baroudeurs » peuvent être à tout moment modifiées si les circonstances le nécessitent (problème politique ou administratif, perturbation climatique, grève, etc....). « Raid des Baroudeurs » restera seul juge de l'opportunité de ces décisions.

Le « Raid des Baroudeurs » se réserve le droit d'exclure du raid les détenteurs ou usagers de produits prohibés, les participants jugés indésirables vis à vis de l'organisation des autres participants ou des pays traversés. Il en sera de même dans le cas du constat d'une conduite jugée dangereuse à leur égard ou à celui des autres participants.

- Le véhicule d'assistance fermera la piste du raid. En cas de destruction du véhicule du participant, l'équipage sera invité à bord d'un véhicule d'assistance pour rejoindre le lieu d'hébergement (carburant à la charge du client). Le « Raid des Baroudeurs » s'efforcera de proposer à ces participants des solutions leur permettant de suivre le Raid.

En cas d'abandon pour cause médicale, les frais de carburant pour le rapatriement du véhicule resteront à la charge du client ainsi que les frais maritimes.

En cas d'abandon pour cause mécanique suite à une panne irrémédiable, les frais de dépanneuse restent à la charge du client.

En cas d'abandon volontaire sans motif valable, le participant devra prendre en charge la totalité du rapatriement du véhicule et tous les frais annexes provoqués par cette situation.

Chaque participant reconnaît et accepte qu'il s'agisse d'un raid et non d'une épreuve sportive. En outre, par la signature du dossier d'inscription, il reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre de manifestation et de l'éloignement des centres médicaux. Il déclare assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité de « Raid des Baroudeurs » pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie, etc... Ces engagements seront opposables aux ayants droits de chaque participant.

RAIDS DES BAROUDEURS – RÈGLEMENTATION DU TROPHÉE DES ANDES 2017

- Pour le Trophée des Andes 2017, vous aurez au minimum 6 étapes de pointages obligatoires (San Pedro de Atacama – Cuzco – Salar d'Uyuni – Paso de la Patria – Puerto Iguazu – Buenos Aires)

Lors de ces étapes, le pointage doit s'effectuer de la manière suivante :

⇒ arrivée impérative avant 22 heures à l'étape de pointage

⇒ ne pas repartir avant 6 heures de l'étape de pointage le jour du départ vers l'étape suivante

- Règlement : un jury délibèrera régulièrement sur le classement. En cas d'ex-æquo, il vous sera posé une question subsidiaire.

Nous vous rappelons que la participation au classement reste facultative. Par contre, le pointage est obligatoire pour bénéficier de l'assistance mécanique et médicale.

- Critères de classement : vous partirez avec un capital de 1000 points, diminué de pénalités en cas de non respect des consignes, pointage raté, etc. Une plaquette avec les gains de points (préparation véhicule, orientation, fair-play,...) et retraits de points (fréquence d'intervention de l'assistance, conduite dangereuse,...) vous sera remise le jour du départ.

- Des lots vous seront attribués du classement

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE INSCRIPTION (avant le 01/02/2017)

- 4 photos d'identité **identiques (de photographe)**
- Ci-joint en annexe, le certificat médical à remettre dûment complété par votre médecin traitant.

- Joindre les photocopies (ou scan) des documents suivants
 - ↳ de toutes les pages du passeport (et avoir au moins une quinzaine de pages vierges)
 - ↳ du permis de conduire national
 - ↳ du permis de conduire international
 - ↳ de la carte grise (recto-verso)
 - ↳ le numéro moteur
 - ↳ le numéro de châssis
 - ↳ le contrôle technique
 - ↳ dimensions du véhicule (hauteur / longueur / largeur / poids)

- ↳ photos couleur du véhicule (face, arrière, ¼ AV gauche et droit et ¼ AR gauche et droit)
- ↳ une déclaration de la valeur du véhicule
- ↳ de l'assurance du véhicule
- ↳ une liste des accessoires (intégrés) dans le véhicule (GPS, téléphone satellite,...) – cependant il est recommandé de pas laisser d'objets de valeur dans le véhicule
- ↳ Dans le cas ou le conducteur n'est pas le propriétaire du véhicule, une attestation certifiée (en mairie et par le tribunal de grande instance) autorisant l'utilisation du véhicule sera nécessaire. **TRÈS IMPORTANT** : merci de nous signaler si vous êtes dans ce cas.

RÉCLAMATIONS

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant le prix des prestations. Le client accepte qu'il s'agisse d'un montant forfaitaire et de ce fait ne pourra prétendre à une tarification détaillée des prestations.

Toute réclamation de défaillance doit être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de tous les justificatifs dans les 8 jours suivant le retour du voyage ou du séjour. Le non-respect de ce délai rendra la réclamation non recevable.

Dans la mesure où chaque contrat de vente signé est individuel, toute réclamation doit être individuelle et non collective.

En cas de litige, seuls les tribunaux de la Sarthe sont compétents.

Je soussigné(e)..... agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes inscrites certifie avoir pris connaissance des conditions particulières de vente du TROPHEE DES ANDES 2017.

Date : __ / __ / __

Signatures :

Client

Vendeur

CERTIFICAT MÉDICAL

À retourner au RAID DES BAROUDEURS- 5 rue de Mayenne - 72140 SILLÉ LE GUILLAUME

N° DU VÉHICULE

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Profession :

Personne à prévenir en cas de problème :

NOM ET ADRESSE DU MÉDECIN TRAITANT :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX (à remplir avec le médecin) – ANTÉCEDENTS

- MÉDICAUX : CHIRURGICAUX :
- ALLERGIQUES : PSYCHIATRIQUES :
- GROUPE SANGUIN : AFFECTIONS EN COURS :
- TRAITEMENT EN COURS :
- PORT DE VERRE DE CONTACTS OUI NON

Je soussigné, Docteur

Demeurant à

Inscrit à l'ordre des Médecins (département) sous le numéro

Certifie que

Ne présente aucune contre indication physique à la participation au TROPHÉE des ANDES 2017.

DATE

CACHET

SIGNATURE